



# Mini Guide de la Médiation *10 Clefs pour comprendre*



## **Pourquoi la médiation ?**

**La médiation est un processus amiable et confidentiel de résolution des conflits.**

**Encadrée par la loi (Articles 1530 et suivants du Code de Procédure Civile et 131-1 du même Code), la médiation est un processus structuré, mené par des professionnels formés aux techniques de médiation.**

**Ce professionnel, appelé médiateur, est un tiers, indépendant, neutre et impartial. Il assiste les parties pour les aider à trouver une solution au différend qui les oppose, et ce, quelle que soit la nature du conflit.**

**Cette solution négociée par les parties, conforme à leurs intérêts respectifs, met fin au litige.**

# Mini Guide de la Médiation 1<sup>re</sup> clef pour comprendre

## **Gain de temps et d'énergie**

**Un procès dure parfois plusieurs années.**

**L'accord de médiation est fréquemment trouvé en quelques heures.**

**Une seule réunion de 3 heures est souvent suffisante.**

**Il est parfois nécessaire de poursuivre avec une ou deux réunions supplémentaires.**



# Mini Guide de la Médiation 2<sup>e</sup> clef pour comprendre

## **Gain d'argent et coût maîtrisé**

**Le coût d'une médiation est très inférieur à celui d'une procédure judiciaire.**

**Il est pris en charge par les parties suivant une règle qu'elles définissent elles mêmes.**

**À défaut d'accord sur ce point, le prix est réparti par moitié entre chaque partie. La rémunération du médiateur est due que les parties aient ou non trouvé un accord à l'issue de la médiation.**



## Suppression de l'aléa judiciaire

**Les parties déterminent  
elles-mêmes l'issue de  
leur conflit, hors la  
présence du juge.**



# Mini Guide de la Médiation 4<sup>e</sup> clef pour comprendre

## **Restauration du lien de confiance entre les parties**

**La décision de justice a souvent pour effet de désigner un gagnant et un perdant.**

**La médiation permet à l'inverse aux parties de restaurer un lien de confiance et de construire une solution gagnant / gagnant.**

**CONFIANCE**

## Possibilité de maintenir le lien et de poursuivre la relation

**Le processus de médiation offre aux parties la possibilité de poursuivre leur relation si elles le souhaitent.**

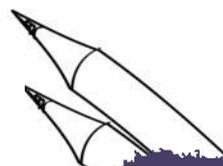
**La décision judiciaire a souvent pour effet de rompre le lien entre les parties. La médiation permet de le conserver. Les parties, si elles le souhaitent, peuvent ainsi poursuivre leur relation commerciale, de travail, de voisinage ou autre.**

# Mini Guide de la Médiation 6<sup>e</sup> clef pour comprendre



**La loi prévoit que le processus de médiation soit confidentiel.**

**Grâce à cette confidentialité, les parties ont une parole libre ce qui permet de débloquent nombre de situations.**



Mini Guide de la Médiation  
7<sup>e</sup> clef pour comprendre

**Une solution  
pérenne, durable et  
facile à exécuter**

**Parce qu'elle a été construite par les parties, la solution trouvée est pérenne, durable et exécutée.**

## Une solution construite par les parties

Le médiateur est un facilitateur. Grâce aux techniques auxquelles il est formé, il aide les parties à trouver leur solution.

Ni juge, ni partie, ni arbitre, il a été formé pour améliorer la communication entre les parties et n'a pas vocation à trancher le litige.

La solution est ainsi construite et choisie par les parties en toute liberté.



# Mini Guide de la Médiation 9<sup>e</sup> clef pour comprendre

## Un processus intégrant pleinement l'avocat

Les parties peuvent être assistées par leur avocat, avant, pendant et après la médiation.



## Un taux de réussite exceptionnel

**80 %**

**des médiations aboutissent à  
un accord.**



**[Pour en savoir plus sur la médiation, cliquer ici.](#)**

# Mini Guide de la Médiation *10 Clefs pour comprendre*



Maître Jean-Marc BRET



Maître Annie ALAGY



Maître Pierre HENAFF

Depuis le Décret du 11 Mars 2015, il est désormais impératif, avant toute procédure judiciaire, d'effectuer des diligences pour tenter une résolution amiable des litiges.

La circulaire du 20 Mars 2015, précise que « *l'objectif recherché par ces dispositions est de développer une culture dans le recours aux Modes Amiables de Règlement des Litiges, tant chez les parties que chez le juge.* »

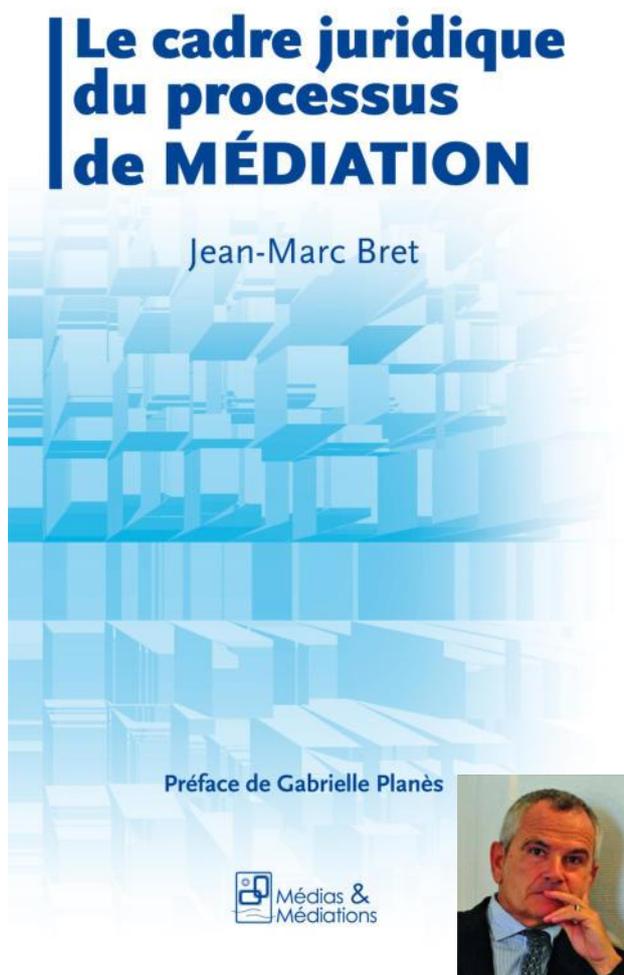
## LE CABINET ALAGY BRET & ASSOCIÉS

vous propose :

- Comme **Avocat**, de vous conseiller et vous accompagner dans le cadre de ces Modes Amiables de Résolution des Litiges,
- Comme **Médiateur**, avec Jean Marc BRET, Avocat Associé et Médiateur, de conduire vos médiations.

[Pour en savoir plus sur le Cabinet Alagy Bret et Associés, cliquez ici](#)

# Mini Guide de la Médiation *10 Clefs pour comprendre*



Jean Marc BRET est :

- membre de l'Association Nationale des Médiateurs,
- membre associé du Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation,
- agréé et certifié par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris et l'Ecole Supérieur de Commerce de Paris,
- agréé par la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation,
- agréé par le Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage,
- membre de la Conférence Internationale de la Médiation Judiciaire.

Jean-Marc BRET est également formateur à l'Ecole des Avocats Rhône-Alpes, à la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation et enseignant au Master de Médiation de l'Université Lyon II.

# Mini Guide de la Médiation *10 Clefs pour comprendre*

## **Crédits photos :**

- © Fotodo / Dollar Photo Club
- © Philetdom / Dollar Photo Club
- © Puhhha / Dollar Photo Club
- © Emieldelange / Dollar Photo Club
- © Les Cunliffe / Dollar Photo Club
- © Gajus / Dollar Photo Club
- © Larshallstrom / Dollar Photo Club
- © Gajus / Dollar Photo Club
- © Olivier Le Moal / Dollar Photo Club
- © Les Cunliffe / Dollar Photo Club
- © Baillou / Dollar Photo Club
- © Trueffelpix / Dollar Photo Club
- © Emieldelange / Dollar Photo Club
- © Apops / Dollar Photo Club
- © Emiliau / Dollar Photo Club
- © Trueffelpix / Dollar Photo Club
- © Olivier Chassignole pour Tribune de Lyon

**Création :**

**Formatizo** 